

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

DIRECTION DES SERVICES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TECHNIQUES ET DES SPORTÁSSOCIATION D'ÉDUCATION ET DE PRÉVENTION
URBANISME « PARKING DU CSAPA »
LE 31 OCTOBRE 2024

Arrêté n°411- septembre 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Publiques, notamment ses articles, L.2213-1, L.2213-2, et L. 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande de MONSIEUR Hocine BELAHEL Directeur Général, de l'association d'Éducation et de Prévention en date du 13 septembre 2024, concernant le stationnement d'un Bus (dépistage) sur le parking du CSAPA au 237 ter rue Barbusse à caudry dans le cadre de la semaine de lutte contre le cancer du sein, le jeudi 31 octobre 2024 de 13h00 à 17h00.

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police, de prendre dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la sécurité publique,

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking du CSAPA

ARRÊTE

Article 1 –Le jeudi 31 octobre 2024, le Bus (dépistage) est autorisé à occuper le domaine public, sur le parking du CSAPA au 237 ter rue de Barbusse à Caudry à droite de la porte sur une longueur de 8 ml.

Article 2 – La signalisation sera mise en place par les Services Municipaux de la Ville de Caudry.

Article 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

THE CAUDRY CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROP

Fait à Caudry, le 27 septembre 2023

Tél.: 03.27.75.70.10

Adresse mél: service-technique@mairie.caudry.fr

Pour le Maire, Le Conseiller Municipal Délégué

Marc DEVIENNE